

Musicien/ne professionnel/le HES



Nature des tâches

Les musiciens professionnels travaillent dans un orchestre classique, un orchestre de chambre ou encore comme soliste. Ils divertissent les auditeurs d'opéras et de concerts avec des œuvres très diverses, de musique classique ou moderne, de comédies musicales ou de variété. Leur travail se partage entre l'entraînement (seul), les répétitions (avec les autres) et enfin les représentations publiques. En tant que professeurs de musique instrumentale ils enseignent à leurs élèves la façon de maîtriser un instrument, qu'il s'agisse d'enfants, de jeunes ou d'adultes. Ils leur enseignent également le solfège et les différents styles de musique.

Conditions d'admission

Titulaires d'une maturité gymnasiale reconnue, d'une maturité professionnelle reconnue ou d'un diplôme décerné par une école du degré diplôme ou école supérieure de commerce et clôturant une formation reconnue de trois ans ou titulaires d'un diplôme reconnu décerné par une autre école de culture générale de degré secondaire II ou personnes qui peuvent attester d'un niveau de culture générale équivalent acquis différemment et qui ont passé avec succès un concours d'admission.

Talent musical, bon sens du rythme, résistance, bonne constitution ; pour les professeurs de musique instrumentale également goût pour l'enseignement et habileté pédagogique, enthousiasme.

Formation

8 à 12 semestres d'études à plein temps dans l'Haute école de musique.

Perspectives

Diverses institutions proposent des sessions de formation continue, les Hautes Ecoles de musique par exemple, ou les académies de musique, la Société suisse de pédagogie musicale (SSPM), l'Union européenne des pianistes (UEP) ; autres diplômes : diplôme d'enseignement d'un autre instrument par exemple, diplôme de concertiste, de solfège, de direction de chœur, de pédagogie artistique, etc.